Fiche de données de sécurité

DÉTERGENT EN POUDRE CONCENTRÉ POUR LA LESSIVE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	**CITRONNIER PLUS**
Autres identifications	4260318
Usage recommandé	Détergent pour lessive en poudre, odeur citron.
Restrictions d'utilisation	Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.
Identificateur du fournisseur	Produits Sanitech, 12890, 2e Avenue, St-Georges (Qué) G5Y 1Y3 Tél: (418) 228-9535
Numéro de téléphone d'urgence	Centre Antipoison du Québec (service 24 heures) Québec, (800) 463-5060 (sans frais) Partout ailleurs, (418)656-8090 CANUTEC (frais viré), (613) 996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation oculaire - catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :
P264 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Autres dangers

Sans objet.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Carbonate de sodium	497-19-8	3-7	Information non disponible	Information non disponible

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé.

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Rincer la zone du déversement. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler le produit. Tenir hors de la portée des enfants. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Manipuler avec soin. Éviter les opérations qui produisent un nuage de poussière.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Utiliser un récipient approprié pour éviter tout contamination du milieu ambiant. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
Carbonate de sodium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

ACGIH TLV 2012
OSHA PEL 2012
AIHA WEEL 2011.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La Loi sur la santé et la sécurité du travail vise l'élimination des dangers à la source. Lorsque des mesures d'ingénierie et les modifications de méthode de travail ne suffisent pas à réduire l'exposition à cette substance, le port d'équipement de protection individuelle peut s'avérer nécessaire. Ces équipements de protection doivent être conformes à la réglementation.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter un équipement de protection des yeux s'il y a risque d'éclaboussures. La sélection d'un protecteur oculaire dépend de la nature du travail à effectuer et, s'il y a lieu, du type d'appareil de protection respiratoire utilisé.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection. La sélection d'un tel équipement dépend de la nature du travail à effectuer.

Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre Blanc avec des particules bleues.
Odeur	De citron
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	10.5 - 11.4 (1% solution)
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.2 - 1.3
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Stabilité chimique

Habituellement stable. Cependant, il absorbe l'humidité de l'air.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Tenir à l’écart du gel et de la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles

Acides.

Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Carbonate de sodium		4090 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation mineure de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer de l'irritation et/ou une ulcération des voies respiratoires. L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Absorption par la peau

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune donnée concernant les effets tératogènes n'a été trouvée.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Danger par aspiration, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Effets sur ou via l'allaitement, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets autant que possible. La mise au rebut de ce produit et des solutions doit respecter en permanence les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et doit demeurer conforme aux exigences des lois et règlements publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les

drains et les égouts. Consulter les autorités locales ou régionales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	Non règlementé	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

D2B - Matières toxiques

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 19 mars, 2018

Avis Avis au lecteur et à l'utilisateur: L'information contenue dans ce document est exacte au meilleur de nos connaissances. Toutefois, le fournisseur ci-haut mentionné ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude de l'information contenue dans ce document. La détermination finale et la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent représenter un risque et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.